



**ATHLETIC CLUB NARBONNE
MEDITERRANEE**
PARC DES SPORTS ET DE L'AMITIE
11100 NARBONNE
a.c.n.m@wanadoo.fr
traildefontfroide@gmail.com

REGLEMENT COMPLET

Article 1 : ORGANISATION

Le TRAIL DE FONTFROIDE est organisé le 15 mars 2020 par l'Athlétic Club Narbonne Méditerranée (ACNM) – Association Loi 1901 - avec le soutien de la Mairie de NARBONNE.

Article 2 : DEFINITION DE L'EPREUVE

5 épreuves au départ DE L'ABBAYE DE FONTFROIDE sont au programme du TRAIL DE FONFROIDE Edition 2020 :

- Le TRAIL de FONTFROIDE en une seule boucle de 34 km pour 1300 mD+
- Le Trail de la NARBONNAISE trail de 14 km pour 700 mD+.
- La RONDE DES CISTES course nature de 9km pour 390m D+
- Les foulées des aiglons (course enfant) gratuite
- La Rando de l'Abbaye, randonnée de 5km (pas de classement et non chronométrée)

Le Trail de Fontfroide, la Narbonnaise ainsi que la ronde des cistes sont des épreuves, donnant lieu à des classements par chronométrage, ouvertes aux coureurs licenciés ou non licenciés et aux catégories d'âges suivantes (règlement FFA) :

- TRAIL DE FONTFROIDE : Espoirs, Seniors, Masters
- La NARBONNAISE : Juniors, Espoirs, Seniors et Masters.
- La RONDE DES CISTES : Cadet, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters.

Les épreuves du TRAIL de FONTFROIDE ne sont pas adaptées aux handisports. Elles se déroulent en une seule étape et imposent aux concurrents une prise en charge d'eux-mêmes (semi-autonomie) pour les courses et autonomie complète pour la Rando de l'Abbaye. Néanmoins, plusieurs points de ravitaillement sont prévus sur les parcours : 2 points d'eau pour le 14 km et 4 points d'eau ainsi que 2 ravitaillements solides pour le 34 km. Les départs seront donnés à 8h30 pour le Trail de Fontfroide (34 km), 9h00 la rando de l'Abbaye 9h30 pour la ronde des Cistes (9km) et 10h00 pour la Narbonnaise (14 km). Le temps maximum pour le Trail de Fontfroide est de 6h00 (base moyenne 6 Km/h). Mise en place d'une barrière horaire à 12h30 à l'Aragnon 24eme km pour le Trail de Fontfroide.

Article 3 : CONDITIONS ET INSCRIPTIONS DES CONCURRENTS

Pour les non licenciés, un certificat de moins d'un an (à la date de la course) attestant de l'aptitude du concurrent à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition devra obligatoirement être joint à la fiche d'inscription. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. L'organisation se réserve le droit de refuser toute inscription en cas de défaut ou d'absence de certificat médical. Pour les licenciés, il sera demandé une photocopie de la licence en cours de validité. Les licenciés admis sont : les titulaires d'une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou d'un Pass running, délivrés par la fédération française d'athlétisme ; les titulaires d'une licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP, mentionnant la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ; les titulaires d'une licence délivrée par la FFTRI, ou la FFCO.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Afin de limiter l'impact environnemental sur le site NATURA 2000, le nombre d'inscriptions est limité à 500 coureurs par course. Le montant des droits d'inscription est fixé à 8 euros pour la rando de l'Abbaye, 10 euros pour la ronde des Cistes, 14 euros pour la Narbonnaise (14 km) et à 25 euros pour le Trail de Fontfroide (34 km). Les inscriptions se feront en ligne via le site d'ATS-SPORT Aucune inscription ne sera validée sans règlement et copie de la licence ou du certificat médical, une majoration tarifaire sera appliquée à partir du 8 février 2019 (+4euros pour le 34km ; +3euros pour le 14km ; +2euros pour le 9km) Chaque participant recevra le jour de la course un lot à l'inscription. Aucun remboursement d'une inscription ne pourra être effectué.

Option ANNULATION

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie Annulation.

Chaque participant aux différentes épreuves du TRAIL DE FONTFROIDE pourra, à titre payant et facultatif, demander l'annulation de son inscription lui garantissant le remboursement du montant de son inscription, hors frais et options proposées par le service d'inscription en ligne.

Assuré : toute personne qui a souscrit la garantie Annulation conjointement à son inscription à une des courses du Trail de Fontfroide 2020, hors rando de l'Abbaye et en ayant fait réglé le paiement à l'Organisation.

Objet de l'assurance : garantir à l'assuré le **remboursement de ses frais d'inscription*** au Trail de Fontfroide, dès lors qu'il a été obligé d'annuler sa participation du fait d'un des événements suivants et sous condition de production de justificatifs. (*après déduction du montant de la Garantie Annulation et de 2 euros de frais de dossier)



- décès, accident ou maladie du participant assuré
- décès, accident ou maladie grave (nécessitant une hospitalisation) de son conjoint, d'un ascendant ou descendant du premier degré survenant dans les trente jours précédant la manifestation,
- Un licenciement économique ou mutation professionnelle de l'assuré ou de son conjoint

Principales exclusions : est notamment exclu de la garantie le remboursement des frais motivés par :

- une maladie ou un accident déjà constaté(e) avant la souscription,
- une grossesse antérieure à l'inscription,
- une faute intentionnelle de l'assuré.
- Refus des congés payés par l'employeur

Tarif Garantie Annulation : à ajouter aux frais d'inscription 3 euros (ce montant ne sera pas remboursé),

Trail de Fontfroide: 3 euros

Trail de la Narbonnaise : 3 euros

Ronde des Cistes : 3 euros

Conditions d'indemnisation : Pour les personnes ayant souscrit à la garantie d'annulation et souhaitant annuler leur inscription, la demande d'indemnisation devra obligatoirement être formulée par email à traildefontfroide@gmail.com et devra obligatoirement être accompagnée d'un document officiel justifiant l'annulation de la participation, comme par exemple un certificat médical daté au plus tard du 15 février 2020, en cas d'accident ou de maladie.

La demande de remboursement doit parvenir à l'organisation au plus tard dans les 5 jours suivant l'événement.

Les dossiers seront étudiés dans les deux mois suivants et les indemnités versées dans un délai de trois mois. Le Remboursement sera effectué virement, sur le compte bancaire de la carte ayant servi au paiement de l'inscription, dans la limite de la validité de la carte. Les étrangers et personnes souhaitant être remboursés par virement devront joindre un IBAN à leur demande.

Il ne sera effectué aucun remboursement hors garantie annulation souscrite. En cas de non remboursement, aucun report d'inscription sur une autre édition ne pourra être effectué.

L'assurance annulation, lorsqu'elle est souscrite, est nominative et non transférable d'une course sur l'autre. Donc en cas de changement de nom sur un dossard, elle est perdue ; de même pour toute modification d'inscription sur une course, elle ne pourra pas être transférée.

ATTENTION : pour des raisons de logistique, les annulations ne seront plus prises en compte à partir du 15 février 2020

L'option annulation devra être souscrite obligatoirement au moment de l'inscription. Aucune option ne sera prise après réception du bulletin d'inscription.

CHANGEMENT DE DISTANCES

Les modifications d'inscriptions (changement de distances) ne seront plus acceptées après le 15 février 2020

Les modifications d'inscriptions ne seront acceptées que dans les conditions suivantes :

Vers une distance moindre : aucun remboursement.

Vers une distance supérieure : paiement de la différence suivant le tarif en cours au jour du changement.



Article 4 : ASSISTANCE, SECURITE ET MATERIEL OBLIGATOIRE

Le principe de ces courses est l'autosuffisance alimentaire et matérielle. Les accompagnateurs à vélo ou à véhicule à moteur ne sont pas autorisés. Aucune assistance extérieure à l'organisation n'est autorisée, tout au long du parcours. Aucun ravitaillement n'est autorisé en dehors de ceux mis en place par l'organisation (et des vivres que chacun emporte avec lui). Toute infraction à ces règles fera l'objet d'une pénalité ou disqualification. Des signaleurs/contrôleurs seront répartis le long du parcours et constitueront des sites de pointage obligatoires pour le concurrent. Le contrôle à l'arrivée permettra au chronométrateur d'établir le classement de l'épreuve. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le signaleur le plus proche et lui remettre son dossard.

Sur le Trail de Fontfroide, une réserve d'eau de 600ml ainsi qu'un sifflet, une couverture de survie seront obligatoires, le téléphone portable et recommandé. Pour la Narbonnaise et la ronde des cistes, il est conseillé à chaque coureur d'emporter son auto suffisance en boissons et une couverture de survie.

La sécurité sera assurée par un réseau de postes de contrôles, de signaleurs et d'une équipe serre-file. Deux équipages de secours en véhicules tout terrain seront répartis sur les postes clef de la course afin d'assurer la prise en charge des concurrents. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Mais elle ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants et des membres de l'organisation.

Les médecins officiels seront habilités à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de la manifestation. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de neutraliser ou de modifier l'épreuve en cas d'évolution des conditions météo pouvant nuire à la sécurité des coureurs. En cas de neutralisation après le départ, les coureurs s'engagent à suivre les instructions des organisateurs.

Article 5 : ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Les épreuves sont couvertes par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique ou psychique, ainsi qu'en cas de vols ou dégradations sur les biens matériels des coureurs et/ou des accompagnateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence et il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. La responsabilité de l'Association sera déchargée dès le retrait du dossard : pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de la course.

Article 6 : CATEGORIES ET RECOMPENSES

Les catégories d'âge présentes dans les différentes épreuves sont :

Cadet : 16 à 17 ans (9km) - Junior: 18 à 19 ans (9km) - Espoir : 20 à 22 ans - Sénior : 23 à 34 ans – Master : 35 ans et +

Age	Catégorie	Codage Logica	Dates de naissance pour la saison du 01/11/2019 au 30/10/2020
35 ans et +	Master	MA	nés en 1985 et avant
35 à 39	Master 0	M0	1981 à 1985
40 à 44	Master 1	M1	1976 à 1980
45 à 49	Master 2	M2	1971 à 1975
50 à 54	Master 3	M3	1966 à 1970
55 à 59	Master 4	M4	1961 à 1965
60 à 64	Master 5	M5	1956 à 1960
65 à 69	Master 6	M6	1951 à 1955
70 à 74	Master 7	M7	1946 à 1950
75 à 79	Master 8	M8	1941 à 1945
80 à 84	Master 9	M9	1936 à 1940
85 à 89	Master 10	M10	1931 à 1935

Seront récompensés pour le trail de Fontfroide, Le trail de la Narbonnaise et La Ronde des Cistes les trois premiers masculin et féminin au scratch, ainsi que certaines catégories supplémentaires (H/F) (notamment les Cadets, Juniors et Espoirs pourront être récompensés). Aucune prime ne sera distribuée.

Pour les catégories Masters, aux vues de la nouvelle classification 2020, seront récompensé le 1^{er} H et la 1^{ere} F de la catégorie

M0-M1 ; M2-M3 ; M4-M5 ; M6-M7 ; M8-M9 et M10



Article 7 : CONTROLE ANTI-DOPAGE

Les participants aux différentes épreuves du TRAIL DE FONTFROIDE s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Article 8 : DROIT D'IMAGE

De par leur participation aux différentes épreuves du Trail de Fontfroide, les coureurs autorisent, de fait, les organisateurs de l'événement ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Toutes les photos et vidéos prises à titre personnel pendant l'épreuve, ainsi que par leurs accompagnateurs ne peuvent faire l'objet d'aucune publication et/ou exploitation à des fins commerciales - publication sur toutes formes de support (presse, magazine, site internet...). L'organisation, propriétaire de tous les droits photos et vidéos, doit donner son accord express avant toutes formes d'exploitation.

Article 9 : ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

Il est demandé à chaque coureur de ne pas s'écarter du tracé indiqué par les signaleurs. Il faut prendre conscience que Le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise ainsi que le massif de Fontfroide, est basé sur un équilibre écologique fragile. Merci de respecter l'environnement que vous allez traverser, de ne pas jeter de bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol. Ne pas crier intempestivement. Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course.

Article 10 : CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents du Trail de Fontfroide et de la Narbonnaise s'engagent à respecter sans condition ce règlement par le seul fait de leur inscription.